



La Centrale de la Relocation

By ELC SA

Mandat de recherche :

Frais initiaux : CHF 300.-

Commission d'agence : 10 % du loyer annuel TTC (charges comprises).

Le paiement des honoraires d'agence peut être effectué en espèces ou versé sur notre compte professionnel aux coordonnées suivantes :

ELC SA

IBAN : CH15 8080 8001 3589 9117 4

Dès réception de ce formulaire signé et les frais d'engagement honorés, le mandat non exclusif dure 3 mois. Pendant cette durée, La Centrale de la Relocation s'engage à effectuer des visites de biens correspondants aux critères des clients et faire la liaison entre les différents acteurs (régies, organisme de cautionnement, assurances, etc.) nécessaires à l'attribution du bien recherché.

La commission est uniquement payable à la signature du contrat de bail.

Le présent contrat fait office de procuration : vous autorisez La Centrale de la Relocation à remplir les formulaires nécessaires à la recherche et la visite d'appartements et les signer en votre nom afin de faciliter la bonne procédure à l'obtention d'un bien immobilier.

Important : En signant ce formulaire, vous vous engagez à ne pas mettre en porte-à-faux La Centrale de la Relocation ainsi que la régie/le propriétaire qui vous attribuera un bien. En cas de litige, l'agence se réserve le droit de demander une somme à la hauteur des dommages subis.

En cas de désistement pour un appartement qui vous est attribué, **le montant de 10% du loyer annuel TTC (charges comprises) vous sera facturé.**

En cas de faux documents remis, le montant de 10% du loyer annuel (charges comprises) vous sera facturé.

Toutes vos informations personnelles sont tenues au secret professionnel. Nous utiliserons les données qu'afin d'atteindre notre objectif, vous trouver un bien immobilier et uniquement dans ce but.

Genève, le _____

Signature locataire _____ Colocataire(s) / garant(s) _____